

un type parfait dont il faille poursuivre la réalisation, et vers lequel les efforts d'amélioration doivent être dirigés pour en rapprocher tout ou partie de l'espèce ? Telles sont les questions qu'il faut d'abord résoudre.

Quant à la première, il est incontestable que c'est celle par laquelle il faut commencer. Si elle devait être résolue affirmativement, nul doute qu'il y n'eût plus qu'à retracer les caractères de conformation et d'aptitude avec lesquels l'espèce bovine peut être propre à produire la plus grande somme possible de force mécanique, sans aucun souci d'autre considération quelconque. Il faudrait se placer, pour établir le type de la beauté relatif à ce service, au même point de vue qui a guidé déjà pour fixer celui du cheval de gros trait. C'est à cet animal que le bœuf de travail, dans ce cas, pourrait seulement être comparé. L'identité du but à atteindre impliquerait nécessairement l'identité de constitution pour l'individu chargé d'y faire arriver. Un squelette volumineux, des muscles épais et denses, des membres forts, aux articulations larges et solides, des allures dégagées, un tempérament énergique, une physionomie fière : tels seraient, indépendamment des détails de la forme et du type, les caractères du bœuf de travail ainsi compris. Tout en lui devrait être subordonné aux meilleures conditions de la puissance dynamique. Et il en serait ainsi nécessairement si la destination de cet animal était d'être exclusivement utilisé comme moteur.

Mais de ce qu'il se trouve encore dans notre économie rurale quelques situations arriérées, où les choses se passent de cette façon, le fait général est que la nécessité du travail pour le bœuf se subordonne dans une mesure plus ou moins considérable à sa destination finale d'animal de boucherie. Dans la plus grande partie des régions où les travaux de la culture sont exécutés à l'aide de l'espèce bovine, le terme fatal de la vie des individus est d'avance fixé. Leur existence se partage en deux phases distinctes. Durant la première, ils fournissent du travail ; la seconde est consacrée à la production de la viande, et c'est au commencement de celle-ci qu'ils sont soumis au repos et à l'engraissement. L'observation démontre que dans la marche normale des choses, la durée de la première de ces deux phases tend de plus en plus à se réduire. A mesure que tout s'améliore, dans l'agriculture, on exige du bœuf une dépense moindre de force musculaire. Et ce serait mal interpréter les faits, de prendre pour contraire à cette conclusion la tendance qui se manifeste à introduire le bœuf comme agent du travail agricole, dans des exploitations où il avait, à ce titre, été jusqu'alors inconnu. Le

nombre des individus travailleurs augmente sans doute, mais la somme de travail fournie par chacun, dans le courant de sa courte existence, diminue pour la même raison. Et s'il n'en était pas ainsi, d'ailleurs, le progrès voudrait que cela fût. Nous devrions par conséquent l'indiquer.

Le bœuf de travail, d'après cela, ne doit donc pas être rigoureusement spécialisé. Les prescriptions de la science sont au contraire de l'éloigner le plus possible de sa spécialisation. On peut dire qu'à la condition de respecter les lois fondamentales de la zootechnie, l'éleveur avance d'autant plus dans la voie de l'amélioration de l'espèce bovine, que celle-ci s'écarte davantage des conditions propres à la manifestation d'une grande force mécanique. La nécessité du travail est un des éléments essentiels dont il faut le plus ordinairement tenir grand compte dans l'élevage de cette espèce, mais sauf à faire des efforts constants pour en diminuer la nécessité. On ne saurait perdre de vue que la fonction économique dominante du bœuf est la production de la viande, et que, pour ce motif, le sens du progrès est de le conduire vers ce but, sans toutefois rompre les harmonies zootechniques. Nous entendons par là que l'individu doit être toujours approprié au milieu, suivant les principes généraux que nous avons posés ; en d'autres termes, que sa constitution doit répondre aux exigences de travail auxquelles il lui faut suffire. Le milieu n'est pas fait pour lui, mais bien lui pour le milieu. Hors de là, l'on s'écarte des conditions pratiques ; le progrès n'existe plus. On tombe en pleine fantaisie.

Si ces considérations sont bien comprises, il s'ensuit nécessairement l'impossibilité d'établir un type unique et fixe pour la beauté relative du bœuf de travail. Les caractères de ce type varient comme les circonstances. C'est moins une question de conformation qu'une affaire de tempérament, de constitution. Nous avons vu plus haut que les dispositions fondamentales de la forme du corps sont également propres aux diverses aptitudes. Quant aux lignes, la conformation du bœuf de travail ne diffère donc point de celle du bœuf spécialisé pour la boucherie. Un cou plus épais et plus musclé, une tête plus large et plus forte, un système osseux plus développé, des membres plus forts, des articulations plus puissantes, une peau épaisse, un poil moins fin, une physionomie moins placide, et enfin des allures moins lentes : tels sont seulement ses caractères particuliers.

Mais dans quelle mesure doivent-ils être prononcés ? Comme les beautés zootechniques dont il s'est agi jusqu'à présent, ne sauraient-ils jamais être exagérés ? C'est là précisément ce qui est tout à fait relatif et

ne peut se prêter à des règles fixes. Un seul principe domine la question, c'est celui que nous avons essayé de mettre en lumière tout à l'heure. Les caractères qui témoignent de l'aptitude au travail sont assez prononcés, dès qu'ils suffisent aux exigences de la situation. Telle est celle-ci, tels ils doivent être ; et l'embarras n'est pas pour l'éleveur qui utilise lui-même au travail les animaux qu'il produit. Dans ces conditions, l'aptitude se développe en proportion de l'exercice qui lui est imprimé, et les organes s'y approprient dans une juste mesure. La difficulté se présente seulement pour l'agriculteur ayant à choisir des bœufs de travail tout élevés. Ici c'est une question de tact, que l'expérience seule peut permettre de résoudre. Il s'agit de proportionner, dans son choix, les caractères de la spécialité travailleuse, le développement des organes de la puissance mécanique, aux effets que l'on en veut obtenir.

Disons seulement qu'à cet égard la force des membres, accusée par leur volume et la largeur des articulations, est principalement à prendre en considération. On ne peut admettre, avec M. Magne, que le volume des membres soit différent à l'aptitude travailleuse, la largeur de leurs articulations pouvant suffire. La vérité est que chez l'espèce bovine des articulations larges ne se rencontrent point avec des rayons osseux peu volumineux. Aussi notre savant maître s'est-il vu dans l'obligation, pour appuyer l'opinion qu'il avait conçue à cet égard, d'emprunter ses principaux exemples à d'autres espèces. Et les sujets des races de Salers, d'Aubrac, de Devon, d'Hereford, qu'il cite, et qui travailleraient bien, suivant lui, "quoique ayant une belle conformation de bêtes de boucherie," sont sans doute encore sous ce rapport à une assez grande distance de la perfection. Quoiqu'ils n'aient plus les membres si puissants qui caractérisent leurs races à l'état inculte, ils sont loin de les avoir ce que l'on peut appeler fins. En principe, les membres gros sont l'attribut de l'aptitude travailleuse ; en fait, celle-ci peut subsister dans une certaine mesure, bien que leur volume soit réduit ; mais il n'est pas contestable qu'elle est, chez l'espèce bovine, en rapport avec leur volume. La race bretonne que cite encore M. Magne, ne peut pas être une preuve du contraire ; car s'il est vrai que cette race a des membres fins, ils n'en sont pas moins en proportion de sa taille et de son volume. La race bretonne, d'ailleurs, n'a jamais passé pour une race essentiellement travailleuse. Elle est rustique, énergique et forte pour sa corpulence ; mais sa capacité est bornée par cette corpulence même.